

Actualités de l'industrie du bâtiment dans la «Berne fédérale»

Inventaire de Charles Buser, directeur de constructionsuisse

La pause estivale est passée et la politique reprend ses droits dans la «Berne fédérale», moment idéal pour dresser un bilan des affaires en cours dans le secteur du bâtiment.

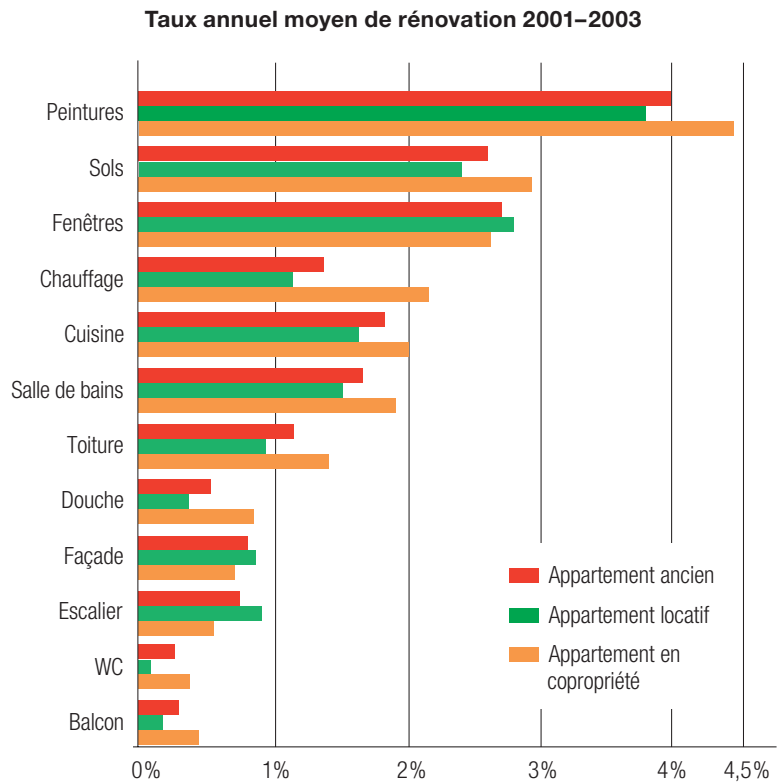
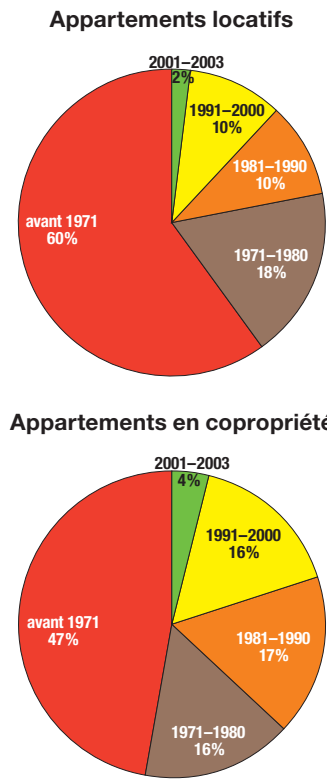
L'industrie de la construction soutient l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment

Près de la moitié de l'énergie consommée l'est dans le secteur du bâtiment. A l'occasion de la rencontre de cette année avec les parlementaires, *constructionsuisse* a montré quelle contribution notre branche peut apporter dans ce secteur aux objectifs de

politique climatique et énergétique, d'autant plus que des mesures d'économie d'énergie sont susceptibles de lui ouvrir un énorme marché. Pour mémoire: il faut en l'occurrence non seulement construire des bâtiments énergétiquement efficaces, mais aussi et surtout assainir les bâtiments existants en vue d'améliorer radicalement leur bilan énergétique. Dans ce contexte, le programme bâtiments de la *Fondation Cen-*

time Climatique est intéressant et la *motion «amélioration du report sur les loyers du coût des mesures favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment»*, récemment adoptée par les Chambres, va dans le même sens. Le Parlement veut en effet compléter l'ordonnance sur le bail à loyer pour qu'elle instaure le principe selon lequel des améliorations écologiques sont réputées prestations supplémentaires

Comparaison des périodes de construction



En Suisse, la plupart des quelque 2,2 millions de maisons locatives, appartements en copropriété et villas individuelles datent d'avant 1981 et nécessitent différentes rénovations plus ou moins importantes. Les travaux indispensables pour sauvegarder la substance architecturale et l'adapter aux nouveaux besoins résidentiels pourraient en l'occurrence occasionner une véritable vague d'assainissement.

Source: OFU/Polis

en vertu du droit de bail et établit un catalogue de mesures correspondantes. *constructionsuisse* souhaite une intégration rapide de ces nouvelles dispositions.

L'épargne-logement-énergie est un autre élément innovant de la mosaïque. *constructionsuisse* soutient le contenu de cette *initiative populaire*; celle-ci en est encore au stade de la collecte des signatures et doit permettre au propriétaire d'une habitation à usage personnel d'économiser des fonds exonérés d'impôt afin de financer des travaux importants visant à économiser l'énergie.

L'abrogation de la «*pratique Dumont*» (voir plus loin) doit par ailleurs permettre de supprimer les implications néfastes d'une rénovation énergétique.

Il faut surtout supprimer les inconvénients fiscaux et relatifs au droit de bail tout en favorisant des systèmes incitatifs pour les investisseurs et les propriétaires immobiliers. Une avalanche de nouvelles dispositions n'est cependant pas indispensable, et *constructionsuisse* défend fermement cette position! Ce n'est pas un hasard, si début septembre, le thème de l'efficacité énergétique dans le bâtiment figurait aussi à l'ordre du jour de la rencontre entre l'industrie de la construction et les instituts bancaires.

Des infrastructures performantes sont plus nécessaires que jamais

Après l'adoption l'année dernière, du fonds pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a mis en consultation, à mi-avril 2007, la vue d'ensemble FTP, autre gros morceau politique.

Dans le cadre de la consultation, *constructionsuisse* a, dans sa réponse du 5 juillet,

rappelé l'importance économique de bonnes infrastructures de transport – transports privés et publics – en jugeant insuffisant le *futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB)* (essentiellement la 2^{ème} étape de Rail 2000). Les quelque 5 milliards de francs prévus ne devraient pas suffire, mais de nouveaux impôts et taxes ont été rejetés pour financer ce ZEB. Avec l'appui de la presque totalité du Conseil des Etats, la motion Thomas Pfisterer (07.3328 «Mandat de projet additionnel pour le financement supplémentaire de la NLFA et de l'extension du ZEB») montre la voie: financement selon les mécanismes existants et dégagement des liquidités nécessaires par une prolongation des délais de remboursement.

Le droit privé, condition-cadre capitale pour l'industrie de la construction

Le Conseil fédéral a publié son message concernant la *révision du Code civil suisse* le 27 juin 2007. Outre d'autres modifications, le document prévoit l'instauration de la cédule hypothécaire de registre. Le Conseil fédéral renonce sagement à l'instauration d'un droit de gage légal pour les sous-traitants (en remplacement de l'actuelle hypothèque légale des artisans et des entrepreneurs) en raison des violentes critiques formulées par les milieux économiques et l'industrie du bâtiment en particulier.

Dans ses commentaires du 26 novembre 2004, *constructionsuisse* expliquait pourquoi l'ancienne hypothèque légale était une solution de remplacement inappropriée du fait de la fragilisation massive de la position du sous-traitant généralement considéré comme le maillon faible de la chaîne.

Les travaux de *révision de la norme SIA 118* s'éternisent. Celle-ci doit aboutir à une base commune pour régler les rapports contractuels entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur. La commission SIA 118, qui ne comporte certes pas de délégué de *constructionsuisse*, mais différents représentants d'organisations membres de *constructionsuisse*, s'est déjà occupée du projet qui sera mis en consultation. Parallèlement, les négociations engagées entre la Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier KBOB et un groupe de travail *constructionsuisse* se poursuivent en vertu d'un *contrat d'entreprise pour prestations individuelles KBOB*.

Où en est la révision de la loi sur les marchés publics LMP?

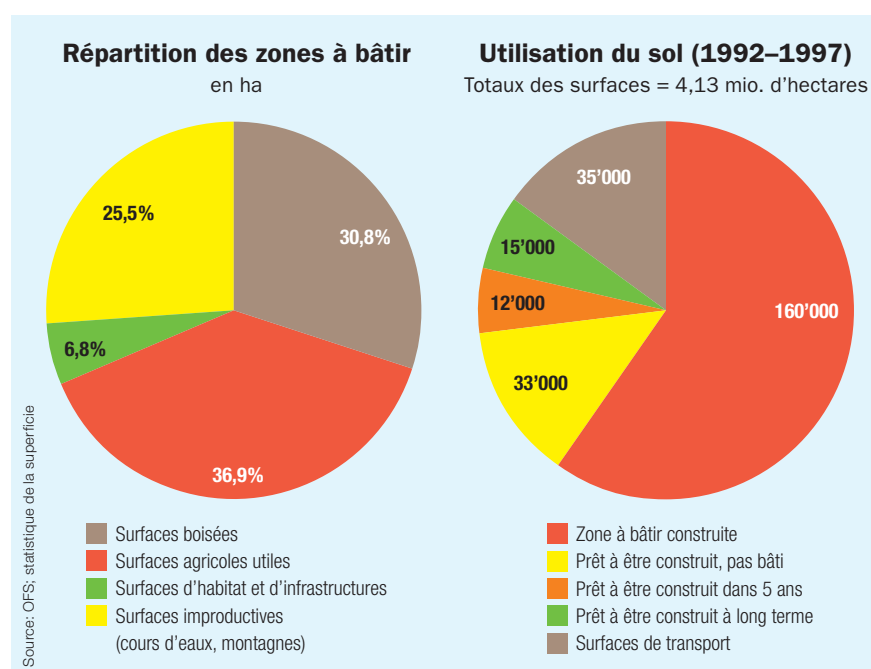
Fin juin, une délégation de *constructionsuisse* a eu l'opportunité de discuter avec la KBOB de la révision de la loi sur les marchés publics, sur laquelle le groupe «marchés publics» de *constructionsuisse* s'est penché de manière intensive. Celle-ci s'attend maintenant, après plusieurs années de travail préparatoire, à une harmonisation la plus large possible du droit d'adjudication de la Confédération et des cantons ainsi qu'à des règles pratiques assorties de seuils raisonnables. Il ne faut pas perdre de vue que les lois en vigueur accordent déjà une large marge de manœuvre qu'il faut encore renforcer.

De la loi sur l'aménagement du territoire à celle du développement territorial

Une *révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)* est imminente. Le 16 août, dans le cadre d'une entrevue exploratoire avec l'Office fédéral du développement territorial ARE, une délégation de *constructionsuisse* a présenté la position de l'industrie de la construction. Les aspects pratiques, une focalisation sur ce qui est faisable et une loi simple constituent en l'occurrence des postulats prioritaires.

Le 4 juillet 2007, le *message concernant la modification sur l'aménagement du territoire «mesures d'accompagnement liées à l'abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger»* a été publié.

Le 1^{er} septembre 2007, la *révision partielle de la LAT et l'ordonnance correspondante*, visant notamment à améliorer les possibilités de revenu liées à l'agriculture, sont entrées en vigueur. Avec d'autres organismes, *constructionsuisse* s'est opposée à des distorsions supplémentaires de la concurrence avec l'économie qui doit être située dans les zones à bâtir, ce qui a finalement abouti à une solution de compromis globalement acceptable.



La taxe sur la valeur ajoutée recèle un risque entrepreneurial et fausse la concurrence

Le dossier de la TVA fait une fois de plus ressortir qu'il est urgent de simplifier les modalités d'application de cette taxe. Au cours de l'été 2006, *constructionsuisse* avait organisé une rencontre avec des parlementaires, rencontre axée sur une révision de la TVA et à laquelle Urs Ursprung, directeur de l'Administration fédérale des contributions, et Peter Spori, expert mandaté par le Département fédéral des finances DFF, avaient fourni des informations sur les travaux en cours. En février 2007, le DFF a proposé différents modules concernant une simplification de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée.

La position de *constructionsuisse* – communiquée au DFF à la fin du mois de juillet – est très claire: Oui au module «loi fiscale» qui atténue le formalisme, simplifie la loi et améliore la sécurité du droit (cette dernière étant toutefois encore insuffisante); oui

aussi au module «taux unique» qui permet d'éviter des problèmes de délimitation dispendieux et complexes en supprimant de nombreuses exceptions; oui également au module «taux unique» en raison de la suppression des distorsions massives de la concurrence, distorsions notamment imputables aux divers taux appliqués aujourd'hui aux prestations de construction en fonction du type d'entreprise.

Où en est-on avec la pratique Dumont?

En matière de traitement fiscal des coûts d'entretien d'immeubles privés nouvellement acquis, la «pratique Dumont» mise en place par la jurisprudence fédérale est importante. En bref, l'acquisiteur d'un immeuble dont l'ancien propriétaire a négligé l'entretien ne peut pas défalquer ses coûts d'entretien pendant les 5 ans suivant l'acquisition. Cette modalité s'applique surtout sur le plan fédéral, les cantons ayant opté pour diverses règles juridiques. Les milieux

de l'industrie de la construction signalent depuis longtemps déjà que cette pratique entrave la réalisation de travaux d'entretien indispensables, obstacle fatal en matière de sauvegarde d'une substance architecturale.

Dans sa réponse à la consultation du 13 juin 2007 adressée à la commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN), commission qui propose un avant-projet et entend abroger la pratique Dumont uniquement sur le plan fédéral en raison de la souveraineté des cantons, *constructionsuisse* souligne que la seule solution acceptable consiste à abolir la pratique Dumont tant sur le plan fédéral que cantonal. Cette position se justifie pour des raisons économiques afin de s'opposer à une dégradation de la substance architecturale, car seul un renoncement total à cette pratique supprimera toutes les inégalités juridiques et autres difficultés de délimitation. Il faut espérer que la CER-CN suivra cette argumentation.

Séminaire sous l'égide de *constructionsuisse* et de la SIA lors des Journées du logement de Granges du 8 novembre 2007

Vivre sur un îlot de cherté: le dilemme du riche Robinson?

Ernst Hauri, vice-directeur de l'Office fédéral du logement

Vu les effets qu'ils induisent sur les loyers et le coût de la vie, les coûts de la construction font partie des thèmes qui, depuis des décennies, se retrouvent périodiquement à l'ordre du jour des débats publics et qui donnent lieu à des études scientifiques et à des revendications au niveau politique. Ce fut notamment le cas au début des années 70 et à la fin des années 80, alors que les coûts de la construction augmentaient de façon disproportionnée. Au contraire, lors des phases difficiles pour le secteur du bâtiment – comme dans la seconde moitié des années 90 – durant lesquelles les prix stagnaient, voire baissaient, l'opinion publique ne prêta généralement guère d'attention à cette question.

Les coûts de la construction, cause de l'îlot de cherté?

Les coûts de la construction sont un point litigieux, et cela également dans le débat actuel sur la question du niveau élevé des prix en Suisse. Mais cette fois-ci, ce qui est en cause n'est pas tant l'évolution des coûts elle-même que les écarts de prix entre la Suisse et les autres pays européens. Ce que l'on s'accorde à déplorer – et qui est lié dès l'abord au niveau des coûts de la construction – ce sont les prix de l'immobilier et les loyers relativement

élevés, qui rendent plus chère la place économique suisse et compromettent sa compétitivité. Quant à la responsabilité de cette situation, les milieux intéressés ne se privent pas de se renvoyer la balle, émettant force conseils et recommandations pour construire meilleur marché. On réclame tantôt davantage de concurrence dans la branche du bâtiment, une baisse des exigences des habitants ou l'abolition de certaines normes et prescriptions, tantôt une accélération des procédures, une limitation des voies d'opposition, des mesures de

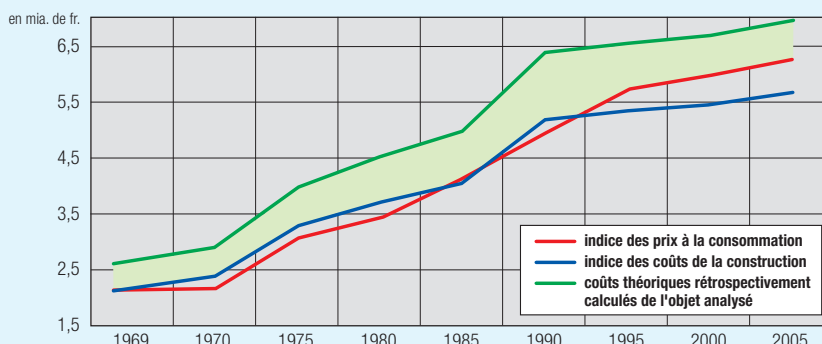
mobilisation des terrains à bâtir et d'autres choses encore. La récente évolution des coûts de la construction réanime le débat: tandis que le renchérissement général reste modéré en Suisse, les coûts de la construction sont à la hausse depuis près de trois ans.

Une étude à long terme comme base de discussion

Pour dépassionner le débat, l'Office fédéral du logement a commandé à la Haute

Evolution de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des coûts de la construction

comparée aux coûts théoriques – rétrospectivement calculés selon le standard actuel – du collectif de logements familiaux bâti en 2005



école zurichoise de Winterthur une étude sur l'évolution des coûts de la construction durant les 40 dernières années, dont les conclusions seront présentées lors d'un séminaire prévu pour le 8 novembre 2007. Le but de cette étude consiste non seulement à rendre compte des variations des coûts de la construction, mais également à déterminer quels sont les facteurs auxquels les fluctuations de coûts sont imputables, dans quelle mesure ils en sont responsables et à quel moment ils interviennent. Les facteurs considérés sont de trois catégories. Il y a d'abord les normes et exigences légales entrées en vigueur dans la période sous revue, et qui touchent notamment les aspects suivants: énergie, police du feu, sécurité et protection antibruit. Il y a ensuite les impératifs du moment en matière de confort, parmi lesquels les standards en vigueur, la surface habitable par personne, ou encore les exigences touchant le bloc sanitaire, la cuisine, la domotique et les espaces extérieurs. Une troisième catégorie est celle des paramètres liés au marché, comme la productivité, l'intensité concurrentielle, le coût des matériaux, l'inflation et la situation conjoncturelle.

L'objet sur lequel l'étude a porté était une coopérative de logements familiaux de différents types de la banlieue zurichoise. Le choix s'est porté sur ce site parce qu'il assurait la compatibilité du matériel de base avec l'indice zurichois des coûts de la construction utilisé dans l'étude. Dans une première étape, on a extrapolé, sur des intervalles de 10 ans, les catégories principales

CFC 1 à 9 de l'indice zurichois des coûts de la construction, ce qui a permis d'établir l'évolution des coûts des 40 dernières années pour le bâtiment non transformé. On n'a pas tenu compte de la position 0 selon le CFC. Si le bien-fonds exerce naturellement une influence importante sur les frais d'investissement, il n'en reste pas moins que le marché foncier constitue un marché en lui-même dans l'ensemble des activités de construction. Les calculs effectués permettent par exemple de constater qu'il s'est produit, au début des années 90, une scission entre l'indice des prix à la consommation et les coûts de la construction, alors qu'ils avaient évolué en parallèle jusque-là. Depuis lors, les prix à la consommation se sont maintenus à un niveau supérieur.

Dans une seconde étape, les coûts ont été calculés selon la méthode des frais par élément. Ces données ont servi comme matériel de départ pour l'analyse des coûts induits par les adaptations dans la construction découlant des nouvelles lois édictées aux niveaux fédéral, cantonal et communal, ainsi que des nouvelles normes et des exigences accrues en matière de confort.

Parmi les résultats provisoires qui se sont trouvés confirmés par l'analyse des coûts et par des entretiens avec des professionnels de la construction, il convient de mentionner en particulier le fait que l'augmentation des coûts se manifeste dans des domaines et des corps de métier bien précis. Il faut en outre préciser que le

temps d'adaptation aux nouvelles réglementations est très variable.

Séminaire avec la conseillère fédérale Doris Leuthard

Les résultats détaillés de l'étude seront présentés le 8 novembre 2007 lors d'un séminaire qui se tiendra dans le cadre des Journées du logement de Granges. Le séminaire organisé sous l'égide de *constructionsuisse* et de la SIA sera inauguré par la conseillère fédérale Doris Leuthard; il s'adresse à tous les acteurs du secteur de la construction et du logement, aux autorités communales et cantonales en matière de construction et à des experts de la recherche. Comme l'indique le programme de la réunion (en annexe), accompagné d'un bulletin d'inscription, il est prévu une suite de brefs exposés et de débats visant à mieux percevoir dans quelle mesure nous sommes effectivement responsables de notre «insularité», c'est-à-dire de cette singularité qui fait de la Suisse un «îlot de cherté».

Quel est le coût réel de notre «unicité»? Devons-nous payer plus cher en raison d'un manque de concurrence, d'un excès de réglementation, ou tout simplement parce que nous sommes trop exigeants? Pouvons-nous y changer quelque chose ou sommes-nous prisonniers d'une vision d'un autre temps?

Autres manifestations dans le cadre des Journées du logement de Granges 2007 et inscription en ligne:

www.bwo.admin.ch/wohntage

Analyse de la situation en septembre par *constructionsuisse*

Augmentation en légère baisse dans la construction

L'évolution de la construction est toujours très dynamique. Au premier trimestre, elle était due aux bonnes conditions météorologiques qui ont permis d'anticiper de nombreux travaux. La situation économique excellente de la Suisse a également des retombées positives sur notre branche au cours du deuxième semestre.

Il n'empêche que la croissance a atteint son zénith. Selon la récente enquête du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ, il faut s'attendre à des taux orientés sensiblement à la baisse, mais encore positifs. Le Basel Economics (BAK) prévoit pour la valeur ajoutée brute en termes réels une croissance à un rythme plus soutenu par rapport à l'année dernière, soit de 1,6% (2006: +0,5%), alors qu'il n'avait pronostiqué qu'une hausse de 0,3% au printemps.

L'augmentation des dépenses de construction s'est ralentie et n'affiche plus qu'un accroissement de 1,2% à 50,3 mrd. de fr. pour 2006. C'est ce qui ressort de l'enquête menée par l'OFS. Si l'on inclut le renchérissement de la construction estimé à plus de 3%, ces investissements déclarés en tant que dépenses de la construction ainsi

que les travaux d'entretien publics reculent de 1,9% en termes réels. Mais les projets annoncés pour 2007 indiquent à nouveau une augmentation plus prononcée si l'on en croit l'OFS.

Nouvelle amélioration du climat dans les bureaux d'études

L'activité de la branche est orientée à la hausse depuis maintenant quatre ans déjà. C'est ce que confirme l'enquête réalisée par le KOF en été sur mandat de la SIA. Le climat s'est encore amélioré car les réserves de travail ont une fois de plus légèrement progressé. La longue durée des mandats déjà obtenus y a aussi contribué.

Les bureaux d'architectes et d'ingénieurs semblent être plus prudents concernant les

perspectives vu que les commandes ont atteint un niveau élevé. Selon le KOF, ils sont un peu moins nombreux à tabler sur un accroissement des mandats, ce qui se reflète sur une appréciation plus modérée de la marche des affaires pour les mois à venir.

Situation dans le secteur principal de la construction

Au premier semestre, les chiffres d'affaires globaux ont augmenté d'env. de 7% dans le secteur principal de la construction; cette évolution s'était amorcée au premier trimestre où l'activité a été vive. Le niveau atteint à fin juin constitue un nouveau record par rapport aux 15 dernières années. Selon la SSE, la conjoncture est cependant fort hétérogène. Le bâtiment, où le taux

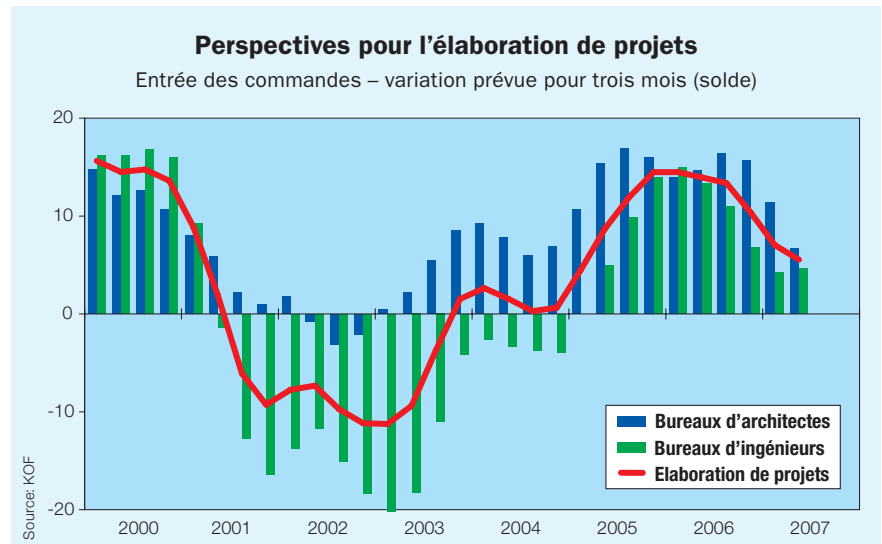
d'utilisation des capacités est déjà élevé, a vu ses chiffres d'affaires progresser de 6,5% pendant le 2^e trimestre alors que ces derniers ont diminué de 3,3% dans le génie civil.

La marche favorable des affaires dans le secteur principal de la construction a été essentiellement stimulée par les investisseurs privés. Pas moins de deux tiers de tous les investissements opérés dans le bâtiment concernent le logement, raison pour laquelle ce secteur est décisif pour l'état de la construction. Le boom ne devrait pour le moment pas arriver à son terme. Relevons qu'en 2006, il avait été caractérisé par la construction de 42 000 logements et maisons familiales. L'activité devrait donc continuer à battre son plein car selon l'OFS, pas moins de 59 000 unités sont en voie de réalisation et les permis de construire ont augmenté de 6% au premier trimestre 2007 par rapport à 2006. Pour la SSE, cette évolution montre que les capacités ont atteint leurs limites dans le bâtiment. Les réserves de travail étaient orientées à la baisse dans le logement à la fin du premier semestre et on est droit de supposer que le zénith est définitivement atteint.

Les chiffres d'affaires réalisés dans le secteur industriel et artisanal soulignent le climat de la conjoncture dans l'ensemble favorable. Ils ont atteint des niveaux jamais enregistrés depuis plusieurs années. Les commandes ont bondi de 16% et selon la SSE, la bonne marche des affaires devrait se poursuivre au deuxième semestre.

Second œuvre et techniques du bâtiment

D'avril à juin, les volumes se sont stabilisés au niveau des trimestres antérieurs selon les indications fournies par les huit princi-



pales associations de la branche. Selon suissetec, le *secteur du sanitaire* affiche un aplatissement des tendances positives en comparaison avec la période correspondante de 2006 et les résultats de l'enquête du premier trimestre. Les réserves de travail se sont stabilisées à un niveau élevé d'avril à juin pour *le chauffage et la climatisation*. Les entreprises sont à nouveau plus optimistes concernant les mandats futurs alors qu'elles émettent un jugement plutôt modéré pour la marche de leurs affaires.

La marche des affaires est stable et comme jusqu'à présent positive dans le secteur des *techniques du bâtiment*. Selon l'Association suisse des toitures et façades (ASTF), les prévisions en matière de commandes sont en baisse par rapport au premier trimestre 2007.

Le secteur des *installations électriques* estime que la marche des affaires est toujours favorable. Cependant pour la première fois depuis trois trimestres, ses pro-

nostics sont sensiblement plus pessimistes concernant l'entrée des commandes.

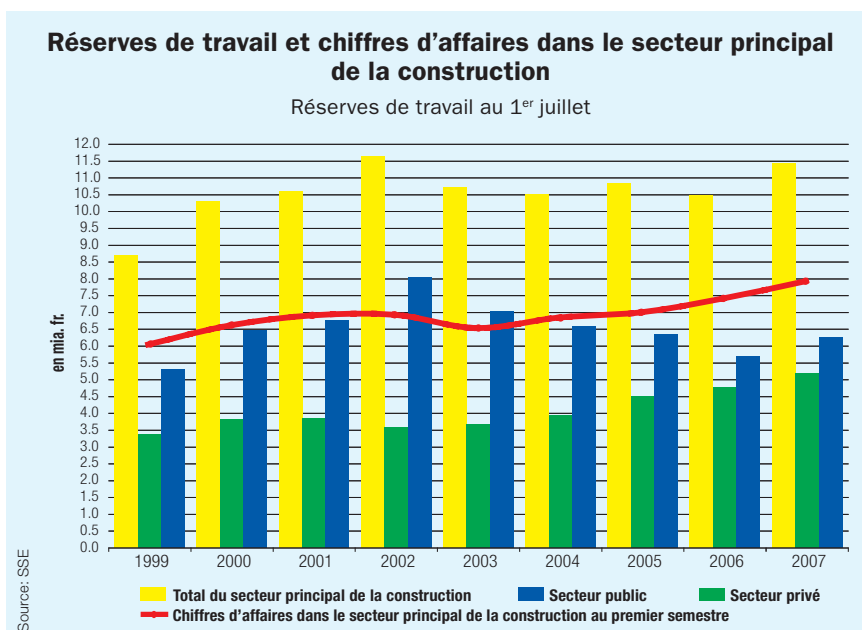
Après un recul de brève durée, les carnets de commandes sont à nouveau jugés de manière favorable par le secteur des *constructions en acier et en métal*. Selon l'Union suisse du métal (USM), les entreprises consultées émettent en revanche davantage de réserves quant aux prévisions relatives aux commandes. L'emploi stagne, quoiqu'à un niveau élevé et toujours selon l'USM, il ne faut pas s'attendre à une détente sur le marché du travail bien que la libre circulation des personnes soit appliquée dans son intégralité. Cela est dû au fait que les pays voisins pâtissent eux aussi d'une pénurie en main-d'œuvre qualifiée.

Dans la *menuiserie*, la durée des réserves de travail s'est améliorée d'avril à juin. Ces dernières avoisinent leur niveau de l'année dernière à pareille époque. Après le pic enregistré début 2006, la marche des affaires se situe dans la moyenne.

Conclusion et perspectives

Les perspectives émises pour la construction sont jugées de manière plus modérée, voire légèrement négatives pour les mois à venir. Selon le KOF, le bâtiment est plus confiant que le génie civil. Grâce aux volumes toujours élevés, le logement sera également en mesure de stimuler la conjoncture au cours des prochains mois. Le BAK n'escompte une correction plus importante du boom dans ce secteur que pour 2008.

Selon les entrepreneurs, les perspectives devraient demeurer stables pour le reste de l'année. On est en droit selon la SSE de tabler sur une poursuite de la conjoncture favorable pour quelques mois encore si l'on jette un coup d'œil sur les projets annoncés pour le troisième trimestre 2007 et les réserves de travail. Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à un recul de la conjoncture avant 2008. CM

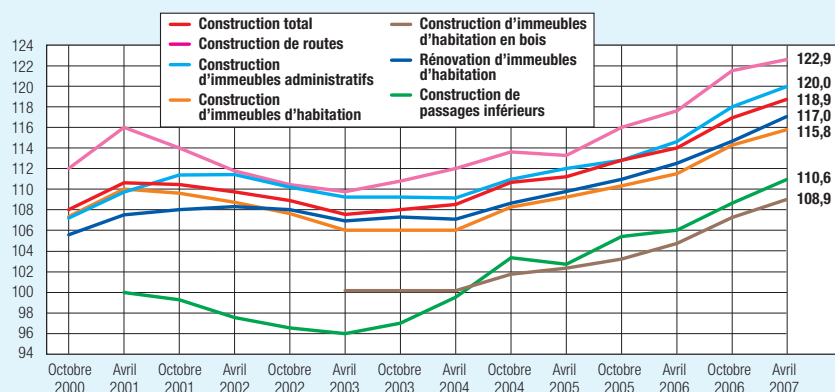


Baromètre conjoncturel de la construction septembre 2007

Chiffres-indices de l'industrie de la construction	2 ^e trim. 2006	3 ^e trim. 2006	4 ^e trim. 2006	1 ^{er} trim. 2007	2 ^e trim. 2007	2 ^e trim. 2006	3 ^e trim. 2006	4 ^e trim. 2006	1 ^{er} trim. 2007	2 ^e trim. 2007
Planification (KOF/SIA)	Estimation marche actuelle des affaires¹					Estimation marche des affaires dans 6 mois¹				
Total	30	37	35	40	48	11	5	12	11	6
– Bureaux d'architectes	34	35	33	37	43	14	10	16	15	10
– Bureaux d'ingénieurs	29	38	37	43	51	9	1	10	9	4
Secteur principal de la construction (SSE)	Marche actuelle des affaires (activité)²					Carnet de commandes³				
Total	2	2	1	15	2	-4	-6	-11	2	9
– Bâtiment	-2	5	2	17	7	5	4	1	-1	8
Construction de logements	-1	3	-1	21	1	6	1	-3	-2	-3
Autres secteurs du bâtiment (en particulier constructions de l'économie)	-4	15	21	18	25	12	27	23	4	26
– Génie civil	8	-2	-1	11	-3	-9	-13	-20	4	11
– Secteur public	9	-5	-8	2	-3	-10	-14	-21	-4	10
– Secteur privé	-1	6	7	23	5	6	6	3	8	9
Second-œuvre et techniques du bâtiment	Estimation marche des affaires actuelle¹					Durée des réserves de travail en mois				
	1.6. 2006	1.10. 2006	1.1. 2007	1.4. 2007	1.6. 2007	1.6. 2006	1.10. 2006	1.1. 2007	1.4. 2007	1.6. 2007
Revêtements de sols, de parois et de dalles (ISP)	10.0	15.5	75.0	19.5	53.0	4.0	3.0	4.5	3.0	3.5
Installations sanitaires (suissetec)	39.5	35.0	34.0	40.0	57.0	4.5	4.5	4.5	5.0	5.0
Entreprises de chauffage (suissetec)	32.5	72.5	53.0	59.5	53.5	5.5	5.0	5.5	5.5	5.5
Toitures et façades (ASTF)	57.0	64.5	44.5	40.0	39.5	3.5	3.0	3.5	3.5	4.0
Installateurs-électriciens (USIE)	73.0	70.5	18.0	85.5	89.0	3.5	4.0	3.5	4.0	4.0
Peinture et plâtrerie	44.0	23.5	28.5	43.0	27.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Industrie	Variation de la situation de rendement¹					Durée des réserves de travail en mois				
Construction métallique (USM)	29.5	33.5	47.0	-3.0	2.5	4.0	4.0	4.0	4.5	5.0
Entreprises de menuiserie (VSSM)	-8.0	-14.0	10.5	14.0	4.5	3.0	2.5	2.5	3.0	3.5
Production et négoce	Livraisons de ciment CH et variations en % par rap. au trimestre de l'année précédente									
Association suisse de l'industrie du ciment (cemsuisse)	2 ^e trimestre 2006	3 ^e trimestre 2006	4 ^e trimestre 2006	1 ^{er} trimestre 2007	2 ^e trimestre 2007					
Livraisons en tonnes	1'186'799	1'155'953	1'096'763	876'189	1'182'629					
Variat. en % par rapport au trimestre de l'année précédente	-7,3	-1,5	+4,8	+10,7	-0,4					

Evolution de l'indice des prix de construction selon objets

Indice octobre 2000 = 100



Source: Office fédéral de la statistique

Graphique: constructionsuisse

¹ Différence entre les parts de réponses positives et négatives en %

² Chiffres d'affaires nominaux en CHF, variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente

³ Réserves de travail en valeur nominale en CHF, à la fin du trimestre, variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente

Publication: secrétariat de constructionsuisse
Weinbergstrasse 55, 8035 Zurich
Tél. 043 268 30 40, fax 043 268 30 44
www.constructionsuisse.ch
info@bauenschweiz.ch

Président: Robert Keller, Pfäffikon ZH

Directeur: Charles Buser

Rédaction et photos: Curt Mayer

Adaptation française: Françoise Gilg

Réalisation graphique: Sihldruck AG, Zurich

Paraît chaque trimestre. Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatifs désirés.